



COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Procès-verbal n°05

(Mise en ligne le 10/08/2023)

Réunion du : Mercredi 09 août 2023 (Par voie de visioconférence)

Président : M. MULET Marc

Présents : M. FABIANO Jean Louis et ROSENBERG Alain

Excusés : M. BOUBEKEUR Mohamed

Absent :

Assiste à la séance : Mme CRETON Adèle, Juriste

MODALITES D'APPEL EN 2^{ème} INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission des Statuts et Règlements ayant jugé en 1^{ère} instance sont passibles d'appel en 2^{ème} instance devant la Commission d'Appel Règlementaire et Disciplinaire du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **45 Euros**.

INFORMATION MATCH AMICAUX

DATE	HEURE	CATEGORIE	TERRAIN	RENCONTRES AMICALES
10/08/2023	19H45	SENIORS D1	VICTOR SAVINE	GBFC / USR PERTUIS
11/08/2023	19H45	SENIORS D3	ALBERT CURET	GBFC / US CHEMINOTS MARSEILLAIS
12/08/2023	11H	SENIORS	PHILIBERT	US ST BARTHELEMY / PENNES MIRABEAU
13/08/2023	9H	U14	VALLIER	US 1 ^{ER} CANTON / US 1ER CANTON
13/08/2023	10H – 13H	U15R	MORINI	BUREL F.C. / A.S. CANNES
13/08/2023	11H00	U17	VALLIER	US 1ER CANTON / ROUSSET
13/08/2023	15H00	SENIORS	PHILIBERT	US ST BARTHELEMY / MONTREDON BONNEVEINE
13/08/2023	17H00	SENIORS	STADE VALLIER	US 1ER CANTON / BUREL
16/08/2023	19H30	SENIORS D1	MONTAURY BOUC BEL AIR	AVENIR SIMIANE BOUC BEL AIR / SC D'ALLAUCH
16/08/2023	19H45	SENIORS D3	ALBERT CURET	GBFC / ES VITROLLES
17/08/2023	19H30	SENIORS FEM R1	MONTAURY BOUC BEL AIR	AVENIR SIMIANE BOUC BEL AIR / SAINT HENRI FOOTBALL CLUB
17/08/2023	20H	SENIORS	ROQUEVAIRE	FCEH / USPEG
18/08/2023	19H30	SENIORS D1	MONTAURY BOUC BEL AIR	AVENIR SIMIANE BOUC BEL AIR / US VENELLES
18/08/2023	20H	SENIORS D3	ALBERT CURET	GBFC / JSA ST ANTOINE
19/08/2023	10H30 au lieu de 19H30	U18	ALEX CAUJOLLE	ASPTT MARSEILLE / FC SEPTEMES
19/08/2023		U16	JAMBAY	ASB / ASB
20/08/2023		U15	JAMBAY	ASB / ASB
20/08/2023	11H	U17 D1	LEDEUC	USPEG / AS MAZARGUES
20/08/2023	15H00	SENIORS	PHILIBERT	US ST BARTHELEMY / CANNET
20/08/2023	10H00	U16	VALLIER	US 1 ^{ER} CANTON / ROGNAC
22/08/2023	19H30	SENIORS D3	ALBERT CURET	GBFC / SIMIANE BBA
22/08/2023	19H30	SENIORS D1	MONTAURY	ASBBA / GARDANNE BIVER FC
23/08/2023	18H30	U17	ESPERANZA	JS ST JULIEN / US 1ER CANTON
24/08/2023	19H30	SENIORS D1	MONTAURY	ASBBA / O. ST MAXIMIN
25/08/2023	19H45	SENIORS D3	ALBERT CURET	GBFC / US VENELLES
26/08/2023	11H au lieu de 15H	U15	ALEX CAUJOLLE	ASPTT MARSEILLE / CASTELNAU LE CRES
26/08/2023	15H00	U12	MONTAURY	ASBBA / MARIIGNANE GIGNAC FC
26/08/2023	18H	U15	ALBERT MONNET	CA PLAN DE CUQUES / JS ST JULIEN
26/08/2023		U15	JAMBAY	ASB / ASB
27/08/2023		U14	JAMBAY	ASB / ASB
27/08/2023	9H00	U16	MONTAURY	ASBBA / US ST BARTHELEMY MARSEILLAIS
27/08/2023	15H	U17	VALLIER	US 1ER CANTON / AS MAZARGUES
27/08/2023	13H00	U15	VALLIER	US 1ER CANTON / MARTIGUES
27/08/2023	9H00	U16	VALLIER	US 1ER CANTON / PLAN DE CUQUES
28/08/2023	19H30	U16	VALLIER	US 1ER CANTON / EUGA
09/09/2023	11H	U16	MONTAURY	ASBBA / FC ETOILE DE L'HUVEAUNE



Le Président de la séance :
M. MULET Marc



Le secrétaire de séance :
M. FABIANO Jean Louis

